



Guide de bonnes pratiques de l'hébergeur

Hébergement du cheval

L'hébergement et l'aire d'attache des chevaux doivent s'effectuer dans un lieu sécurisé, un espace clos, comme une cour fermée. Attention aux lieux communiquant directement avec une route.

Aire d'attache

Il y a plusieurs possibilités :

- des boucles scellées dans un mur à environ 1,20 m de hauteur et espacées d'au moins 1,50 m ;
- une corde bien tendue entre deux ou plusieurs points d'ancrage très fiables, entre deux poteaux ou arbres solides ;
- une barre en bois ou tube métallique à environ 1,20 m de hauteur, espacés d'au moins 1,50 m. La fixation de la barre sur les montants doit pouvoir résister à une traction horizontale de plusieurs centaines de kilos ;
- des bouquets d'arbres, avec le risque que les chevaux rongent l'écorce. Il ne faut pas que le cheval puisse tourner autour et y enrouler sa longe d'attache.

Dans tous les cas, il faut penser que les chevaux risquent de ne pas tous bien cohabiter à l'espacement d'1,50 m, surtout au moment des distributions de nourriture.

Aire d'abreuvement et de douchage

Installation d'un robinet ou tuyau d'arrosage sur un emplacement non boueux avec évacuation de l'eau et une boucle d'attache.

Hébergement des chevaux pour la nuit

- **Au pré ou dans un paddock adapté** : le pré doit être bien clos, proche de l'hébergement, avec un point d'eau courante. La surface minimale du paddock est de 50 m² par cheval, si possible avec espace abrité, clôturé en fil lisse électrifié ou ruban électrique (hors zones ventées). **La clôture doit être visible.** Le fil barbelé et grillage à moutons est proscrit. Il est fortement conseillé que cet espace se situe à moins de 500 m de l'hébergement. S'assurer que l'animal dispose de suffisamment d'herbe pour couvrir ses besoins, sinon penser à un complément en foin ou paille ;
- **A l'attache, dehors, ou sous un hangar** : peut servir de solution de dépannage ;
- **En stalles aménagées** : espace clos sur trois côtés avec sol en pente de 1-2 % pour écoulement des urines, largeur d'au moins 1,20 m pour pouvoir panser le cheval, avec séparations d'au moins 1,40 m, point d'attache et abreuvoir ;
- **En boxes** : espaces clos de 9-11 m² (en Suisse), parois « pleines » (sans espaces), avec abreuvoir.

Les stalles ou boxes doivent être pourvus de litière (copeaux ou paille), et le crottin évacué après chaque utilisateur (risque de parasitisme).

Attention : il est important de bien informer le cavalier des conditions de détention de son cheval.

Nourriture du cheval

L'eau

Quand les chevaux passent la nuit au pré, prévoir un abreuvoir, des seaux ou un ruisseau avec de l'eau propre. L'accès doit être facile, pas trop boueux et assez large pour qu'il n'y ait pas de « bagarres ». Pour les autres cas (attache, stalle, box), il faut un point d'eau courante et des seaux ou des abreuvoirs.

Un cheval boit environ 30 l d'eau par jour.

Le foin

L'hébergement devra pouvoir fournir du foin de qualité.

Les granules ou les grains

L'hébergeur pourra proposer de l'aliment pour chevaux ou indiquer aux cavaliers où ils peuvent s'en procurer si besoin.

La paille

Si hébergement en boxe ou en stalle, prévoir de la paille en quantité suffisante pour la litière.

Entreposage du matériel

Prévoir un espace clos et sec pour pouvoir y stocker les selles et le matériel des cavaliers.

Services et conseils

Mise à disposition de petit matériel de maréchalerie et pharmacie de secours.

Mise à disposition des numéros d'un vétérinaire, maréchal ferrant, et autres numéros d'urgence.

Règlementation

Pour la France : il est obligatoire de noter dans un registre les identités des chevaux et propriétaires de chevaux qui ont séjourné dans votre hébergement pour une traçabilité sanitaire.

Pour la Suisse : le cavalier est tenu de notifier le changement de site de son cheval après le 30^e jour.

L'accueil des cavaliers

Proposer un hébergement de qualité, propre et sec, avec accès à des sanitaires et salle d'eau.

Proposer un forfait nuit/petit déjeuner au minimum, et offrir la possibilité d'un départ matinal (possibilité de proposer un buffet en autonomie par exemple).

L'accueil des chiens peut être un plus.

Adapter la restauration au public randonneur. C'est-à-dire proposer un petit-déjeuner énergétique, des paniers pique-niques (en conditionnements pratiques pour pouvoir être glissés dans les sacoches), des repas du soir copieux. Proposer une certaine flexibilité sur les horaires des repas.

Une parfaite connaissance des itinéraires équestres, et attelés le cas échéant, s'impose, dans un rayon de 20 km autour de l'hébergement. En effet, lors de conditions météorologiques difficiles, il faut pouvoir aider les randonneurs itinérants à revoir le cheminement au moyen de cartes topographiques ou avec un GPS.

Les cavaliers apprécient particulièrement :

- ♥ Les informations liées aux conditions météorologiques locales ;
- ♥ De disposer des coordonnées des vétérinaires et maréchaux, médecins, gendarmerie et autres numéros d'urgence ;
- ♥ Les informations sur les itinéraires touristiques et sur le territoire local ;
- ♥ De pouvoir acheter les cartes et vignettes sur le lieu d'hébergement (disponibles également dans les offices du tourisme en Suisse) ;
- ♥ La possibilité de laver et sécher leurs vêtements ;
- ♥ Un service de transport de bagages de gîte en gîte ;
- ♥ Un accès à internet ;
- ♥ De connaître les modalités de paiement possibles (à préciser aussi sur les supports de communication : cartes de visite, flyers, sites Internet, etc.).

Organismes à contacter pour plus de renseignements pratiques

Pour la France

Jura du Grand Huit

www.jura-tourism.com

Grandes traversées du Jura GTJ

www.gtj.asso.fr

Doubs Tourisme

www.doubs.travel/equestre

Chambre d'Agriculture Bourgogne-Franche-Comté

www.bourgognefranchecomte.chambres-agriculture.fr

Pour la Suisse

Jura Tourisme

www.juratourisme.ch

Jura Bernois Tourisme

www.jurabernois.ch

Réseaux équestres balisés du Jura et Jura bernois

www.re-beju.ch

Association suisse des randonneurs équestres

www.asre.ch

Fondation Rurale Interjurassienne

www.frij.ch

Office fédéral de l'agriculture

www.agate.ch